

[Plus tard]

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, j'invoque encore une fois la question de privilège. Hier soir, le député de Hull (M. Caron) a prononcé un discours dans le cadre du débat sur le budget.

L'hon. M. Star: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a eu l'obligeance d'informer la présidence par écrit de son intention de poser la question de privilège. Mais il sait que le Règlement exige un préavis d'une heure. Cette heure-là n'a pas eu sept jours. (Exclamations)

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En toute déférence, si le hansard n'est pas remis aux députés une heure avant l'ouverture d'une séance, ne serions-nous pas autorisés à poser des questions de privilège découlant de notre lecture du hansard au moment où nous le recevons?

M. l'Orateur: C'est sûrement là un point très intéressant. Si nous nous rendions à la proposition de l'honorable représentant, chaque député devrait se mettre à lire tout le hansard dès qu'il le reçoit afin de s'assurer qu'il pourra poser la question de privilège à la première occasion.

Une voix: Nous devrions lire nos propres discours.

M. l'Orateur: Je continue de croire que si un député s'aperçoit de quelque chose à quelque moment que ce soit, il devrait donner préavis d'une heure. Le Règlement exige un avis d'une heure pour qu'une question de ce genre puisse être acceptée par la Chambre. Le Règlement est clair. Il n'y a pas d'exception pour les questions pouvant découler de la lecture du hansard. A mon avis, il faudrait se conformer au Règlement sur ce point-là aussi.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Ne serait-il pas possible, étant donné le désir compréhensible du ministre de soulever cette question à la Chambre, que cette dernière y consente à l'unanimité?

M. l'Orateur: Si cela plaît à la Chambre, la présidence sera heureuse d'entendre la question de privilège.

L'hon. M. Côté: Je remercie les députés. Cette question de privilège a une grande importance pour moi. Lorsque le député de Hull a parlé du bilinguisme, le député de Villeneuve a dit que le ministre des Postes

était le pire de tous. Le député de Hull a alors dit que le ministre des Postes était un bon garçon, et je suis d'accord avec cela. Le député de Villeneuve a repris: «C'est un unilingue qui ne croit pas au bilinguisme». Si je pose la question de privilège, c'est pour dire que je crois au bilinguisme. Je parle et je comprends très bien l'anglais et je fais de mon mieux pour améliorer mon français. (Applaudissements)

QUESTION POSÉE AU CABINET

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'ai une question à poser au ministre associé de la Défense nationale afin de décharger un peu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le commandement des forces mobiles est-il suffisamment intégré pour permettre, depuis son quartier général permanent, une rotation plus rapide des troupes en Europe, afin de démontrer la mobilité des troupes canadiennes et d'acquérir de l'expérience de ce fait.

Une voix: C'est une question tendancieuse.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES SPORTS

LES JEUX PANAMÉRICAINS—VISITE POSSIBLE DE LA REINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme la Société des jeux panaméricains aimerait que Sa Majesté la reine visite Winnipeg à l'occasion des jeux, le premier ministre peut-il dire où en sont maintenant les pourparlers quant à une visite éventuelle de la souveraine au Canada, l'été prochain?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'ai déjà dit à la Chambre que nous comptions et espérions que Sa Majesté visiterait le Canada pendant l'année du centenaire. Les détails de la visite n'ont pas encore été mis au point.

LES AFFAIRES INDIENNES

TAHSIS (C.-B.)—PRÉSUMÉE MENACE PROFÉRÉE PAR UN MAGISTRAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): J'aurais une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre pourrait-il se renseigner sur une nouvelle imprimée, d'après laquelle un magistrat de Tahsis, en Colombie-Britannique, a